SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260606-DE_2026_089-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUIN 2026

Délibération n° 2026/088

N/5.3

Objet : Société Publique Locale « Tourisme Saint-Méen Montauban » : désignation d'un représentant permanent à l'assemblée générale de la SPL et en qualité de mandataire au conseil d'administration de la SPL

Le conseil municipal, convoqué le **vendredi 29 mai 2026**, s'est réuni le **vendredi 05 juin 2026 à 19 heures 00** sous la présidence de M. Claude **VILLAUME,** Maire, **à la Mairie- Salle du Conseil Municipal 2ième étage** – en Saint-Méen-le-Grand.

Présents (P) :23

Procurations (PV) : 4 - Mme COMMUNIER à Mme VILLER, Mme LEFEUVRE à Mme GAREL, M. PECHEUR à Mme JOUY et Mme HINGANT à M. PENFORNIS

Absents Excusés (AE) : 0

Absents (A) : 0

Votants : 27

Secrétaire de séance : Mme Françoise BEKONO est nommée secrétaire de séance

VILLAUME Claude	P	DELMAS-BARON Dominique	P	VILLER Laura	P
VITRE Didier	P	GAREL Laurence	P	DENIEL Christian	P
HERMENT Béatrice	P	GLOTIN Michel	P	PERCEVAULT Alain	P
CHEVREL Philippe	P	LEBRETON Patrick	P	CHEVALIER Robert	P
LE PAPE Marie-Hélène	P	GUILLOTIN Didier	P	BEKONO Françoise	P
COMMUNIER Sylvie	PV	VETEL Alexandra	P	BRETHOME Nicolas	P
JOUY Amandine	P	VIRY Antoine	P	LEFEUVRE Virginie	PV
LOHAT Gwenaëlle	P	PECHEUR Damien	PV	FLEURY Hélène	P
BESNIER Angèle	P	PENFORNIS Pascal	P	HINGANT Maud	PV

Vérification du quorum.

Le conseil municipal ;

Vu la délibération n° D/2017/86-12 créant une société Publique Locale Tourisme (S.P.L.) Saint-Méen / Montauban et désignant un représentant permanent de la commune de Saint-Méen-le-Grand à l'assemblée générale des actionnaires de la S.P.L. Tourisme et un mandataire représentant la commune de Saint-Méen-le-Grand au conseil d'administration de la société,
Vu le procès-verbal du 20 mars 2026 installant le nouveau conseil municipal et portant sur l'élection du maire et des adjoints,
Vu les statuts de la S.P.L. Tourisme Saint-Méen / Montauban,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour siéger au sein à l'assemblée générale des actionnaires de la S.P.L. Tourisme et pour être mandataire représentant la commune de Saint-Méen-le-Grand au conseil d'administration de la société,
- choix de vote : vote à main levée

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260606-DE_2026_089-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290) **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUIN 2026**	**Délibération n° 2026/088** **N/5.3**

Objet : Société Publique Locale « Tourisme Saint-Méen Montauban » : désignation d'un représentant permanent à l'assemblée générale de la SPL et en qualité de mandataire au conseil d'administration de la SPL

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un délégué, à main levée et donne le nom du candidat

- Candidat : Mme Hélène FLEURY

Le Conseil procède à la désignation d'un membre élu au sein du Conseil Municipal pour siéger à la S.P.L. Tourisme comme représentant permanent de la commune de Saint-Méen-le-Grand à l'assemblée générale des actionnaires de la S.P.L. Tourisme et mandataire représentant la commune de Saint-Méen-le-Grand au conseil d'administration de la société,

Résultat du vote à main levée :

- nombre de voix exprimées : 27
- nombre d'abstention : 0
- nombre de voix contre : 0
- majorité absolue : 14

-	Membre élu	Nombre de voix
	* Mme Hélène FLEURY	27

qui est élu,

- en qualité de représentant permanent de la commune de Saint-Méen-le-Grand à l'assemblée générale des actionnaires de la S.P.L. Tourisme,
- en qualité de mandataire représentant la commune de Saint-Méen-le-Grand au sein du conseil d'administration de la société.

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier,

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public ☐	Scrutin secret ☐

Nombre de suffrages exprimés :	**27**
Vote Pour :	**27**
Vote Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Seuil de la majorité absolue :	**14**

Décision :	
Adoptée à la majorité ☐	Adoptée à l'unanimité ☑
Rejetée à la majorité ☐	Rejetée à l'unanimité ☐

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260606-DE_2026_089-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUIN 2026

Délibération n° 2026/088

N/5.3

Objet : Société Publique Locale « Tourisme Saint-Méen Montauban » : désignation d'un représentant permanent à l'assemblée générale de la SPL et en qualité de mandataire au conseil d'administration de la SPL

Pour extrait conforme, **le 06 juin 2026**
Le Maire,
Claude **VILLAUME**



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 RENNES CEDEX) dans un délai *de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.